



# Rougegoutte

## Info



2013

Novembre & Décembre

La Fête du Timbre



Les stands ont accueillis un public intéressé



Les enfants du RPI récompensés devant leurs dessins



Cérémonie du 11 novembre



Le Conseil Municipal des Jeunes au Monument



Les anciens combattants de la guerre 39-45 à l'honneur



# SOMMAIRE



Thèmes	Pages
Décors de Noël	2
Réveillon de la Rouge-Bruyère à Rougegoutte	3
Les Fêtes de fin d'année à Rougegoutte : <ul style="list-style-type: none"><li>• La Saint-Nicolas : modalités</li><li>• Programme</li><li>• Marché de Noël</li><li>• Concerts de Noël de la Chorale</li><li>• Réception des Anciens</li><li>• Voeux</li></ul>	4 - 6
Conseil Municipal du 14 octobre 2013	7 - 11
Conseil Municipal du 08 novembre 2013	12 - 16
Informations	17
Manifestation : Beaujolais Nouveau	18





# DÉCORS DE NOËL



Comme chaque année, notre Commune prépare son décor de Noël et la Fête de Saint-Nicolas.


## 1 - CONFECTION DES DÉCORS


- Tous les soirs, vous pouvez rejoindre l'équipe qui s'active à réaliser les décors, au premier étage du presbytère de 20 h à 22 h.
- Le mardi et le jeudi après-midi de 14 h à 17 h.


Boissons et cafés offerts dans la convivialité.  
Nous vous attendons, même ponctuellement.

## 2 - POSE DES DÉCORATIONS DANS LE VILLAGE

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour décorer les sapins disposés en bordure des rues du village et aux abords des bâtiments communaux. Nous vous invitons aussi à participer à la pose des décorations sur les bâtiments :

  
**Samedi 23 novembre**  
**Samedi 30 novembre**  
**Dimanche 1er décembre**

**de 9 h à 12 h**   
**et de 14 h à 17 h**

 **Toutes les bonnes volontés sont attendues, et bien sûr même ponctuellement !**

**Votre aide et votre participation sont précieuses.**

**MERCI**

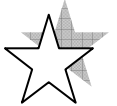




# Réveillon à Rougegoutte



**31 décembre 2013  
à 20 h 00  
Salle Communale**



## menu



**Cocktail Surprise et  
Mignardises apéritives**

**Petits choux farcis au foie gras  
dans leur écrin de verdure**

**Goujonnettes de sole et leur  
fondue de poireaux**

**Petite douceur glacée**

**Suprême de pintade à  
l'arboisienne  
sauce aux morilles**

**Fromage de notre région**

**Délices sucrés**

**Café  
Cotillons  
Soupe à l'oignon**

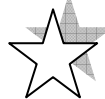
**Rejoignez-nous à Rougegoutte  
pour passer à l'an 2014 dans  
une ambiance festive et un  
décor enchanteur**

## Tarif

**54 € par personne**



**ANIMATION  
D. J**



**Réservation auprès de  
Marie-Odile VIENNOT**

**03.84.27.12.90 ou 06.87.92.89.81**



# LES FETES DE FIN D'ANNEE A ROUGE GOUTTE

## LA FETE DE SAINT-NICOLAS



**Jeudi 5 décembre 2013, à 18 heures 30**, nous fêterons l'arrivée de Saint-Nicolas accompagné, comme de coutume, par le Père Fouettard.



**DU PLUS JEUNE AU PLUS ÂGÉ,  
VOUS ÊTES TOUS INVITÉS À CETTE FÊTE !**

**Après la distribution des cadeaux aux enfants, un chocolat chaud sera servi dans la salle A1 de la Mairie et la fête se poursuivra avec vente de vin chaud, de gaufres et de crêpes, sous le préau de l'école de Rougegoutte.**

Enfants, adultes, vous êtes attendus, JEUDI 5 DÉCEMBRE 2013, à cette fête familiale préparée à votre intention afin de rendre Rougegoutte toujours plus beau, plus accueillant, plus convivial et surtout afin de créer, pour les enfants, un grand moment de joie.



### **MODALITES – REMISE DES SACHETS**

① Les élèves du R.P.I. recevront le « ticket cadeau » en classe (**TOUT TICKET PERDU NE SERA PAS REMPLACÉ**).

② **Pour les autres enfants, plus jeunes ou moins jeunes, les parents viendront retirer leur ticket en Mairie de Rougegoutte au prix de 2 € à partir du lundi 18 novembre 2013.**







# Programme



**18 h 30**

- \* La sonnerie de la grosse cloche.
- \* Rassemblement Place de la Mairie, rue des écoles ; allumage des illuminations.
- \* Sonneries des trompes de Rougegoutte-Vescemont.



Arrivée annoncée de Saint-Nicolas et du Père Fouettard qui descendront de la montagne avec leurs ânes ; ils viendront avec leurs animaux se placer devant la Mairie ; ils s'adresseront aux enfants qui s'approcheront alors et donneront leur ticket pour recevoir leur cadeau.



*Vous êtes ensuite invités à consommer gratuitement un chocolat au rez-de-chaussé de la Mairie ou à acheter vin chaud, gaufres ou crêpes dans la cour de l'école.*



**20 h 00**

Fin de la fête.



**ATTENTION** : Il sera possible de garer les voitures rue de l'Eglise, rue du Commerce, Place Daudet, route de Vescemont, sur le parking de l'ancien presbytère ou sur le parking situé à côté de la restauration scolaire mais UNIQUEMENT en arrivant avant 18 h 15. En effet de 18 heures 15 à 20 heures, par arrêté municipal, LA CIRCULATION SERA COUPÉE dans la rue des Ecoles depuis l'intersection avec la rue du Commerce jusqu'au calvaire situé à l'intersection RD 12 et 24.

Il sera impossible et interdit de stationner dans la rue des Ecoles.



## MARCHÉ DE NOËL et CONCERTS DE NOËL à l'église de ROUGEGOUTTE

**SAMEDI 21 DECEMBRE**

**ET DIMANCHE 22 DECEMBRE 2013**



### 1 – Marché de Noël



**Ce marché, avec de nombreux exposants et avec restauration, se déroulera dans les salles du rez-de-chaussée de la Mairie et de la restauration scolaire de 10 h à 20 h.**

### 2 – Concert de Noël

Deux concerts seront donnés par la CHORALE « A CROCH'CHŒUR » et les « ECHOS DU ROSEMONT », à l'église de ROUGEGOUTTE,



**Samedi 21 décembre 2013 à 17 heures**



**Dimanche 22 décembre 2013 à 17 heures**

## RECEPTION DES PERSONNES de 70 ans et plus



Pour honorer nos aînés, la commune leur remet un petit cadeau lors d'une réception qui est organisée à la Salle Communale de la Cité.

152 personnes ont plus de 70 ans dont 67 hommes et 85 femmes. 4 personnes fêtent leur 80<sup>ème</sup> anniversaire et 2 personnes fêtent leur 90<sup>ème</sup> anniversaire.



Cette fête aura lieu cette année

**SAMEDI 14 DECEMBRE 2013 à 14 heures**



## VŒUX 2014

La traditionnelle cérémonie de présentation des vœux aura lieu

**SAMEDI 04 JANVIER 2014 à 18 h 00**

**Salle Communale de la Cité**

**Vous êtes très cordialement invités à cette soirée.**



# Conseil Municipal du 14 octobre 2013

## **Cérémonial visant la mise à l'honneur des survivants de la Seconde Guerre Mondiale**

---

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une note émanant du Cabinet du Ministre de la Défense insiste sur l'importance qu'il y a, en ce 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Seconde Guerre Mondiale, à rendre hommage aux survivants des anciens combattants de ce conflit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

① De transmettre au Ministère un récit succinct du parcours de chacun (résistant, engagé, déporté...)

② D'instaurer un cérémonial visant la mise à l'honneur de ces anciens combattants : Noël JEUDY, Roland LHOMME, René PETIZON et Roland PRENEZ.



Une cérémonie en leur honneur aura lieu déjà cette année, le 11 novembre 2013 en Mairie, après la commémoration du 95<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice au Monument aux Morts, prévue à 10 H ce même jour.

## **Création d'une rampe d'accès pour handicapés devant le bâtiment « Mairie » : travaux supplémentaires**

---

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de création d'une rampe d'accès pour handicapés devant le bâtiment « Mairie » des travaux supplémentaires sont à jour nécessaires en maçonnerie et en électricité soit :

- 2 541,50 € TTC en maçonnerie
- 371,72 € TTC en électricité.

Le Conseil Municipal vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE les travaux supplémentaires suivants :

- Maçonnerie : + 2 541.50 € TTC
- Electricité : + 371.72 € TTC





## Déneigement des voies communales Hiver 2013/2014

---

Le Maire expose au Conseil Municipal, après consultation, les tarifs pour le déneigement de la voirie communale pour l'hiver 2013/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la SARL HUSSON à EVETTE-SALBERT avec le prix suivant :
  - engin équipé d'une lame 58.40 € HT/heure
- rappelle que la Commune réglera les factures de sel de déneigement directement au fournisseur retenu par la Commission d'Appel d'Offre du Conseil Général, dans le cadre de la convention établie entre les Communes du Département et le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement.
- demande à la SARL HUSSON d'établir deux factures, l'une à l'adresse de la Commune de ROUGEGOUTTE pour les voies communales et l'autre libellée à l'adresse de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Zone d'Activités Multisite Nord pour le déneigement de la rue Bourgeois sise sur la ZAC du Mont Jean. Cette voie dessert l'Unité 2 de l'entreprise VISTEON, elle relie ROUGEGOUTTE et GIROMAGNY et elle est implantée sur les bans des deux Communes précitées.



Le Maire de ROUGEGOUTTE sera destinataire de ces deux factures de l'entreprise HUSSON (l'une pour la Commune et l'autre pour le Syndicat Mixte) et la SARL HUSSON adressera le coût du déneigement de la rue Bourgeois à Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Zone d'Activités Multisite Nord, pour paiement direct à l'entreprise, selon la convention établie entre la Commune de ROUGEGOUTTE et le Syndicat Mixte en question,

- mandate le Maire pour transmettre à la SARL HUSSON les priorités de passage des voies et parkings en fonction des chutes de neige.

## Assiette et destination des coupes de l'exercice 2014

---



Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Office National des Forêts, et après en avoir délibéré, FIXE pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2014, ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes :

- **Vente aux adjudications générales en bloc et sur pied des parcelles L\_ii et M\_ii.**

### Coupes de bois 2014

### Refus de l'escompte pour paiement comptant

---

Le Maire :

- rappelle la délibération n° 59 du 14 octobre 2013 concernant l'assiette et la destination des coupes de l'exercice 2014,
- expose que pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2% pour les coupes vendues en bloc et sur pied,
- expose que les Communes peuvent refuser cet escompte.

Le Conseil Municipal vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

**REFUSE** d'accorder l'escompte de 2 % pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant.

## **Travaux de curage de fossés**

---

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal, qu'avant l'hiver, il serait souhaitable de procéder au curage d'un certain nombre de fossés
- présente la proposition de l'entreprise HUSSON à EVETTE-SALBERT, soit 2 € HT le ml.

Le Conseil Municipal vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de curage de fossés
- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise HUSSON pour un coût de 2 € HT le ml.

## **Travaux de raccordement des ateliers municipaux au réseau d'assainissement**

---

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que le réseau public d'assainissement rue du Coinot a été réalisé par la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse et qu'il convient à présent de raccorder le bâtiment des ateliers municipaux à ce réseau,
- présente la proposition de l'entreprise GRASSELER Fabrice à VESCEMONT pour ces travaux de raccordement d'un montant de 1 746,40 € TTC,
- rappelle que ces travaux ont été prévus au budget primitif 2013 et que les crédits nécessaires ont été votés.

Le Conseil Municipal vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de raccordement des ateliers municipaux au réseau public d'assainissement,
- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise GRASSELER Fabrice pour un coût de 1 746.40 € TTC.

## **Travaux de décapage des volets de la façade de la Mairie**

---

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal que la peinture des volets de la façade de la Mairie s'écaille et qu'il conviendrait, avant de les repeindre, de procéder à un décapage (soit 9 paires de volets),
- présente la proposition de la Société ALSACE DÉCAPAGE à STAFFELFELDEN (Haut Rhin) pour ces travaux de décapage des 9 paires de volets d'un montant de 1 173.43 € HT,
- expose que ces travaux pourraient être réalisés au printemps 2014.



Le Conseil Municipal vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux de décapage des 9 paires de volets de la façade de la Mairie au printemps 2014
- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise ALSACE DECAPAGE pour un coût de 1 173.43 € HT.

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

---

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'ouverture de crédit passé avec le CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE est arrivé à échéance le 31 septembre 2013.

Afin de renouveler cette ouverture de crédits plusieurs organismes bancaires ont été consultés. Après étude des différentes propositions, l'offre de LA BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE apparaît la plus intéressante pour la Commune.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire après étude des différentes propositions et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE aux conditions suivantes :
  - **Montant de l'ouverture de crédit** : 100 000 €
  - **Durée** : 12 mois
  - **Taux d'intérêt** : Euribor 3 mois + marge de 1,50 %
  - **Commission** : 200 €
  - **Périodicité de facturation des intérêts** : trimestriel
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'ouverture de trésorerie avec la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE.

### **Adhésion de la Commune de REPPE au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort**

---

Le Maire :

① expose au Conseil Municipal que par délibération du 12 mars 2013, le Comité Syndical Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort a accepté l'adhésion de la Commune de REPPE,

② informe le Conseil Municipal que chaque Commune membre du Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort est appelée à se prononcer, sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune de REPPE au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort

### **Renouvellement du contrat d'assurance « risques statutaires du personnel »**

---

Le Maire :

① expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance passé auprès de GROUPAMA Grand Est via CIGAC concernant « les risques statutaires » du personnel communal arrive à son terme le 31 décembre 2013,

② informe le Conseil Municipal que la Société GROUPAMA propose un nouveau contrat à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon les dispositions générales sans modification des garanties et des franchises en cours et ce pour une

période de 4 ans aux conditions tarifaires suivantes : 6,15 % pour les agents CNRACL (à ce jour : taux de 6 %)

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement du contrat d'assurance concernant « les risques statutaires » du personnel communal auprès de la Société GROUPAMA Grand Est via CIGAC pour une durée de 4 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon les mêmes conditions que le contrat en cours et au taux de 6,15 % pour les agents CNRACL.
- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

## **Points divers actés par le Conseil Municipal**

### **① Réception des personnes âgées de 70 ans et plus**

- la réception aura lieu le **samedi 14 décembre 2013 à partir de 14 H** à la salle communale de la Cité,
- le cadeau offert à chaque personne concernée se composera de chocolats et d'une bouteille de crémant,
- 152 personnes sont concernées dont 67 hommes et 85 femmes,

Angèle DEMEUSY, 99 ans, est la doyenne des femmes : née le 10 mars 1914, elle sera centenaire en mars prochain, René PETIZON, 95 ans, né le 25 avril 1918, est le doyen des hommes.

### **② Plan Local d'Urbanisme**

Les zones AU (à urbaniser) figurant dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), doivent faire l'objet d'un schéma d'aménagement d'ensemble élaboré par la Commune, condition indispensable à présent pour obtenir un certificat d'urbanisme. Le Maire est entré en relation avec le Cabinet qui avait été chargé de l'élaboration du PLU en 2005, I.A.D. de VESOUL et avec la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) ; une réunion avec ces partenaires aura lieu le mardi 05 novembre 2013 en Mairie. Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 08 novembre 2013, sera appelé à se prononcer sur les dispositions à prendre pour l'urbanisation des zones AU figurant au P.L.U.

# Conseil Municipal du 08 novembre 2013

## Dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2014

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit solliciter l'autorisation de l'Assemblée pour procéder, avant le vote du budget primitif 2014 et jusqu'à la date limite de vote du budget 2014, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif 2014 et au plus tard jusqu'à la date limite de vote du budget primitif 2014 définie par les Services de l'Etat, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013.

## Mise en modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de ROUGEGOUTTE

Après une réunion avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) le Maire expose au Conseil Municipal que pour ouvrir les zones AU (« à urbaniser ») à l'urbanisation, il convient aujourd'hui de lancer **la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme** afin d'une part de prendre en compte les évolutions intervenues depuis 2005, date de l'approbation de l'actuel P.L.U., en effectuant les modifications nécessaires, et afin d'autre part de prévoir sur certaines zones AU les « Orientations d'Aménagement et de Programmation » (O.A.P.).

Pour réaliser l'ensemble des études nécessaires à cette modification simplifiée du P.L.U., le Maire précise que le Cabinet I.A.D. de VESOUL (Initiative, Aménagement et Développement), qui a réalisé le P.L.U. approuvé en 2005, a fait une proposition écrite présentant la méthode et développant le contenu de l'intervention qu'il réaliserait pour un coût de 6 900 € HT : 20 % à la signature de la convention, 55 % à l'issue de l'élaboration de modification simplifiée du P.L.U. et 25 % à l'issue de la procédure, comprenant le suivi administratif de la modification simplifiée du P.L.U.

*Retro-planning* : le Maire précise que ce dossier de modification simplifiée sera finalisé par I.A.D. avant la fin du mois de février 2014 ; le dossier validé par les élus sera alors envoyé **pour avis** aux différents services de l'Etat et personnes publiques associées. Dès réception des avis, un dossier de concertation sera mis en place en Mairie de ROUGEGOUTTE pour une durée de 30 jours. La concertation avec le public



d'achèverait fin avril 2014 avec une approbation du dossier au cours de la deuxième quinzaine de mai 2014.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE**

① **de lancer la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,**

② **de retenir le cabinet I.A.D. de VESOUL pour réaliser cette modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de ROUGEGOUTTE pour un coût de 6 900 € HT.**

## **Modification des taux de la Taxe d'Aménagement sur certaines zones AU**

---

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

① la délibération n° 59 du 14 novembre 2011 instituant la Taxe d'Aménagement au taux de 3 % sur l'ensemble des zones UA du P.L.U.,

② la délibération n° 60 du 14 novembre 2011 fixant le taux de la Taxe d'Aménagement à 20 % sur les zones AU du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réexaminer ces délibérations afin que le montant de la Taxe d'Aménagement soit réellement adapté aux travaux à réaliser sur certaines zones AU qui ne nécessitent pas toutes des travaux d'équipement. Il conviendrait donc d'adapter le montant de la Taxe d'Aménagement pour que le taux majoré sur les zones AU soit reconsidéré en fonction de la typologie des zones AU :

① celles qui nécessitent des travaux dont les coûts incomberaient à la Commune,

② celles qui ne nécessitent pas de travaux d'aménagement

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** :

① de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 20 % sur les zones AU suivantes :

- « Le Goussot » (rue du Commerce – arrière Mairie)

- « Sur la Planche » lesquelles nécessitent des O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation), suivant plan ci-annexé.

② de réduire le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur les autres zones AU du Plan Local d'Urbanisme, lesquelles ne nécessitent pas, à priori, d'O.A.P.

③ de réexaminer cette délibération, si nécessaire, après la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme dont le lancement de la procédure est acté.

④ d'appliquer cette présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **Convention avec le SIAGEP pour la gestion des certificats d'économie d'énergie**

---

Le Maire :

- Rappelle au Conseil Municipal que la Commune a entrepris le remplacement de lampes à vapeur de mercure par des lampes à économie d'énergie
- Rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés par le SIAGEP dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie
- Expose que pour obtenir les subventions la Commune doit passer une convention avec le SIAGEP pour la gestion des certificats d'économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- o **ACCEPTÉ** de passer une convention avec le SIAGEP pour la gestion des certificats d'économie d'énergie,
- o **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SIAGEP.

## **Aménagement de la toiture de l'école Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

---

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de reconstruction de la toiture du groupe scolaire de ROUGEGOUTTE.

Après examen, discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :



- ✓ Sollicite **une aide financière au titre de la D.E.T.R. au taux maximum soit un montant estimé de 11 243 €**
- ✓ Adopte **l'opération qui s'élève à 56 216.16 € HT (67 234.53 € TTC) suivant estimation,**
- ✓ approuve **le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant HT	Détail	Montant & taux
Gros-œuvre	15 975.00 €	D.E.T.R.	11 423.00 € (20 %)
Couverture	12 815.00 €	Fonds propres HT	44 793.16 € (80 %)
Etanchéité	21 403.00 €		
Maîtrise d'œuvre	6 023.16 €		
<b>TOTAL</b>	<b>56 216.16 €</b>		

✓ décide de réaliser cette opération au cours de l'exercice 2014,

✓ autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

### **Aménagement de la toiture de l'école et acquisition d'une parcelle de terrain pour construction d'un parking près de la salle communale**

#### **Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat sur fonds parlementaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de reconstruction de la toiture et de l'étanchéité de l'école primaire ainsi que l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un parking près de la salle communale de la Cité

Après examen, discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ Sollicite **une subvention exceptionnelle de l'Etat sur fonds parlementaires d'un montant de 20 000 € pour la réalisation de ces deux opérations**

✓ Adopte **ces deux opérations qui s'élèvent à 80.966,16 € HT, soit 56 216.16 € HT (67 234.53 € TTC) pour la toiture de l'école et 24 750.00 € pour l'acquisition de terrain pour la construction d'un parking près de la salle communale de la Cité,**

✓ Approuve **les plans de financement prévisionnels qui s'établissent comme suit**

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant HT	Détail	Montant Et taux
1 – toiture école		D.E.T.R. sollicitée	11 423.00 €
Gros-œuvre	15 975.00 €	Subvention exceptionnelle de l'Etat sur fonds parlementaires sollicitée	13 900.00 €
Couverture	12 815.00 €		
Etanchéité	21 403.00 €		
Maîtrise d'œuvre	6 023.16 €		
		Fonds propres HT	30 893.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 216.16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 216.16 €</b>

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant HT	Détail	Montant Et taux
2- Acquisition terrain pour création parking près de la salle communale de la Cité	20 000.00 €	Subvention exceptionnelle de l'Etat sur fonds parlementaires sollicitée	6 100.00 €
Terrain Frais d'actes notariés	4 750.00 €	Fonds propres	18 650.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 750.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 750.00 €</b>

✓ décide **de réaliser ces opérations au cours de l'exercice 2014,**

✓ autorise **le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.**

**SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013**  
**à 20 heures**  
**LOTO GASTRONOMIQUE**  
**organisé par l'Association Sportive de Rougegoutte**

Week-end gastronomique, paniers garnis, bons d'achats, bons-repas, etc...

*Ouverture des portes à 19 heures*

Droit d'entrée à partir de 14 ans :  
20 € les 6 cartons

Un carton gratuit si réservation

*2 € le carton supplémentaire*

**Renseignements et réservations au**  
**06 69 31 12 85 après 19 heures.**



## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales sont invitées à se présenter en Mairie **avant le 31 décembre 2013** munie d'une pièce d'identité.

Sont concernés :

- les nouveaux habitants,
- les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 18 ans au 28 février 2014,
- les personnes non encore inscrites.



La campagne d'hiver des Restos du Cœur démarrera la dernière semaine de Novembre. Les inscriptions à l'aide alimentaire se dérouleront :

<b>Jeudi 14 novembre</b>	<b>de 14 h à 16 h</b>
<b>Vendredi 15 novembre</b>	<b>de 14 h à 16 h</b>
<b>Jeudi 21 novembre</b>	<b>de 14 h à 16 h</b>
<b>Vendredi 22 novembre</b>	<b>de 14 h à 16 h</b>

Les inscriptions se font sur présentation de justificatifs d'identité, des ressources, de charges (datant d'un ou deux mois maximum).

**Centre des Restos du Cœur de GIROMAGNY**  
**2, avenue Jean Moulin**

## BILAN OPERATION BRIOCHES

Comme chaque année, une équipe de bénévoles a organisé dans notre Commune les 9, 10 et 11 octobre l'Opération Brioches au profit de l'ADAPEI.

Un grand merci aux Rougegouttois et Rougegouttoises qui ont généreusement participé à l'opération en faveur des personnes déficientes intellectuelles accueillies par l'UNAPEI 90.

Merci aussi à notre boulanger Bertrand CLERC et à son épouse qui ont pu nous confectionner toutes ces bonnes brioches appréciées de tous.

A Rougegoutte **280 brioches** ont été placées pour un **montant total de 1.388,50 €**.

**Une réunion aura lieu le LUNDI 2 DECEMBRE à 18 heures à la Mairie de Rougegoutte pour préparer l'opération de l'année prochaine. N'hésitez pas à nous rejoindre.**

**Brigitte BESCOND**  
**03.84.29.57.27**



# ROUGE GOUTTE

**Samedi 23 novembre**  
**Dimanche 24 novembre**

**à l'ancien presbytère**

Le Comité des Fêtes de Rougegoutte ouvrira le « bistrot » pour une animation dégustation à l'occasion du

## BEAUJOLAIS NOUVEAU



Les organisateurs vous accueilleront le

**Samedi de 17 h à 23 h**  
**Dimanche de 10 h à 13 h**



Vous pouvez accompagner votre Beaujolais ou autre boisson d'une assiette apéritive.

Nous vous attendons très nombreux pour ce moment de convivialité.

Le Comité de Fêtes fera tout pour assurer le succès de cette  
« seconde animation Beaujolais »



# ROUGE GOUTTE

## Concerts de Noël

avec la Chorale « A Croch'cœur »  
de l'Association « La Rosemontoise »  
introduction avec les « Echos du Rosemont »



### Eglise de Rougegoutte

Samedi 21 décembre 2013 à 17 heures

Dimanche 22 décembre 2013 à 17 heures

Entrée Libre

participation laissée à l'appréciation du public

## Marché de Noël

Samedi 21 décembre 2013 de 14h à 20h

Dimanche 22 décembre 2013 de 10h à 20h

Mairie de Rougegoutte